

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-trois, le seize octobre, à dix-neuf
Présents :	58	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	12	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du dix
Votants :	65	octobre 2023, sous la Présidence de Madame Céline
		CHARRIAUD.

**Présents :**

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, MME Nicole BATIFOL, MME Pierrette BEAUREGARD, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Richard BONAL, M. Jean-Luc BOUCHARINC, M. Jean-Marc BOUDOU, M. Alberto COSTANTINI, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, M. Vital GENDRE, M. Jérôme GRAS, MME Michel BADUEL, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLET, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, MME Marine NEGRE, MME Emmanuelle NIOCEL JULHES, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, MME Marie PETITIMBERT, MME Sylvie PORTAL, M. Anne Sophie BONNET, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, M. Jean-Paul RESCHE, M. Michel ROUFFIAC, M. Pierre SEGUIS, M. Christophe VIDAL, M. David VITAL.

**Absents excusés :**

M. Frédéric ASTRUC, M. Hervé VIGIER, M. Claude BONNEFOI, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, M. Adrien LAMAT, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, MME Patricia ROCHÈS, M. Serge TALAMANDIER.

**Pouvoirs :**

M. Robert BOUDON donne pouvoir à M. Louis NAVECH  
M. Éric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Philippe DELORT  
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à M. Jérôme GRAS  
MME Bernadette RESCHE donne pouvoir à M. Jean-Jacques MONLOUBOU  
MME Jeanine RICHARD donne pouvoir à M. Bernard MAURY  
M. Robert ROUSSEL donne pouvoir à M. Gérard MOULIADE  
MME Maryline VICARD donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN

Madame Marine NEGRE a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **20 OCT. 2023**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **20 OCT. 2023**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**OBJET : RESSOURCES HUMAINES - CONSERVATOIRE – COURS DE DANSE ADULTE – HEURE SPECIFIQUE SUPPLEMENTAIRE**

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU

**Vu** le régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires de la filière culturelle et notamment des Assistants d'enseignement artistique ;

**Vu** la délibération du CEDA n°10-2014 en date du 23 janvier 2014 portant adoption du régime indemnitaire des professeurs d'enseignements artistiques ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire n°2016-235 en date du 20 décembre 2016 portant dissolution de la régie du CEDA et reprise de l'entité administrative dissoute par Saint-Flour Communauté ;

**Vu** la proposition d'ouverture d'un cours collectif de danse adulte au sein du conservatoire intercommunal générant la mise en place d'une heure supplémentaire pour l'intervenant ;

**Considérant** qu'il convient de compléter et de mettre à jour le régime spécifique d'indemnisation des heures supplémentaires des assistants d'enseignement artistique en vigueur, comme suit ;

**MONTANTS DES INDEMNITES POUR HEURES SUPPLEMENTAIRES D'ENSEIGNEMENT**

Grade	Indemnité forfaitaire annuelle pour service supplémentaire régulier		Indemnité horaire pour service supplémentaire irrégulier
	1 <sup>ère</sup> heure (majoration de 20 %)	Heures suivantes (par heure supplémentaire)	Taux horaire
Assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1 183,39 €	986,16 €	34,24 €
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	1 075,81 €	896,51 €	31,13 €
Assistant d'enseignement artistique	1 022,63 €	852,19 €	29,59 €

**Vu** le décret n°50-1253 du 6 octobre 1950 précisant la définition d'heure supplémentaire spécifiquement pour ce grade et fixant les taux de rémunération des heures supplémentaires d'enseignement effectuées pour les personnels enseignants des établissements d'enseignement du second degré ;

**Vu** la circulaire du 17 novembre 1950 ;

**Vu** le décret n° 2002-60 du 14 janvier 2002 ;

Le Conseil Communautaire après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

↓ **ADOpte la possibilité de recours à une heure supplémentaire pour la mise en place d'un cours collectif de danse adulte dispensé au conservatoire, dans les conditions décrites ci-dessus ;**

Accusé de réception en préfecture  
015-200066660-20231016-DELIB2023-238-DE  
Date de télétransmission : 20/10/2023  
Date de réception préfecture : 20/10/2023

↓ **AUTORISE Madame le Président à signer tous les documents relatifs à ces heures supplémentaires ;**

↓ **DECIDE DE PREVOIR au budget de chaque exercice les crédits nécessaires.**

POUR : 63 VOIX

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE : 2 (M. Bernard COUDY, M. Jean-Paul RESCHE)

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARBLAUD



Le secrétaire de séance

MME Marine NEGRE